



C est ca de trop donner au depart, mnt je suis pres du gouffre

Par **LOLO78700**, le **23/07/2009** à **11:32**

Bonjour à tous,

Voilà mon énorme soucis, Je suis ETAM depuis 3 ans Niv 3 Coeff 540 sous la Convention collective du Bâtiment 3032, APE 4332C, mon emploi Technicien LASER, on m a employé pour développer un service de découpe pour une sous-traitance externe, tout se passe bien jusqu'à aujourd'hui, je m explique, en ouvrant se service, je suis devenu "multi pages", qui veut dire commercial, diviseur, opérateur Laser, plieur, transporteur, et bien sur validation des des factures , enfin tout pour faire tourner mon service laser, bien sur seul, et tout cela marche bien, aujourd'hui il m accuse d'avoir dévoiler les secrets professionnelles envers mes collègues de travail, bien sur c est un mensonge et j ai eu juste un avertissement oral mais la pression est là, et de plus en plus forte, il m ont supprimer 90% de mes commissions, c'était un avantage nature et verbal donc aucune traçabilité, mes avantages gasoils, paiement liquide à chaque remise factures, aucune primes depuis mon arrivé, ma question puis je leur dire NON, à tous ces postes????????? quelles sont mes droits ?????? et ma dernière question quelle sont les tâches professionnelles d'un TECHNICIEN LASER (découpe des métaux par procéder Laser?

MERCI D AVANCE POUR VOTRE REPONSE.....

Par **Cornil**, le **25/07/2009** à **23:07**

Bonsoir "lolo78700"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Juridiquement l'employeur peut unilatéralement modifier les tâches d'un salarié à l'intérieur des fonctions prévues par la convention collective, à défaut d'un contrat de travail détaillé précisant les tâches assignées.

Il m'étonnerait que la fonction "technicien laser" soit prévue en tant que telle par ta convention collective.

Je ne vois donc pas de recours juridique possible de ta part. Reste le rapport de force personnel : menacer de démissionner ou démissionner carrément.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)